

# TRIER SES DÉCHETS

A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU NOGENTAIS



# LES APPORTS VOLONTAIRES

Le verre est recyclable à l'infini ! Ces bornes sont à votre disposition sur tout le territoire de la Communauté de Communes du Nogentais.

Selon l'état des textiles collectés dans ces bornes, ils sont soit redistribués dans le circuit solidaire soit transformés en isolant. Les chaussures et la petite maroquinerie en bon état peuvent être collectées.



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU NOGENTAIS :**  
 Hôtel de ville de Nogent-sur-Seine  
 27, Grande Rue Saint-Laurent - 10400 Nogent-sur-Seine  
 Tél. 03 25 21 69 76

# Le tri des déchets

*c'est bête comme* **!**  
**chou**

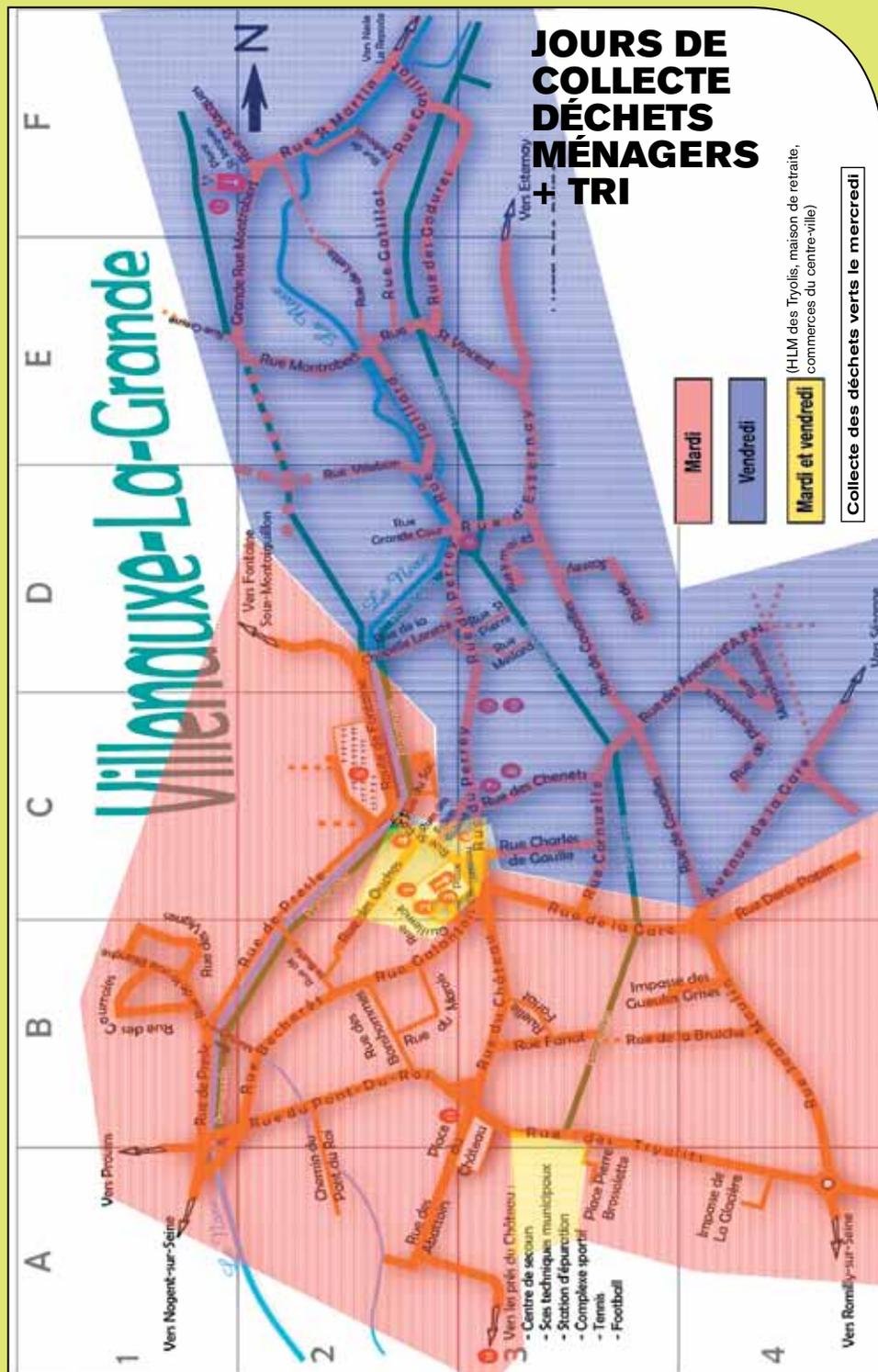
“  
 Ce guide est conçu pour vous apporter une aide au quotidien dans la gestion de vos déchets.”

En cas de doute, le service Environnement-déchets de la Communauté de Communes du Nogentais est à votre disposition au :  
**03.25.21.69.76**

Des informations sont également en ligne sur le site internet :  
**www.ccdunogentais.fr**  
 coltraitom@ccdunogentais.fr



Crédit photos : © Desgreux / Photothèque Eco-Emballages



# DÉCHÈTERIE : CONDITIONS D'ACCÈS ET HORAIRES

## QUI PEUT-Y ACCÉDER ?

Les habitants des 23 communes membres de l'espace communautaire ainsi que les habitants de Chalaute-la-Grande.

Les artisans et commerçants résidant ou travaillant dans le périmètre de la Communauté de Communes du Nogentais.

## COMMENT Y ACCÉDER ?

Une vignette d'accès au site est délivrée par le service Environnement-déchet de la Communauté de Communes du Nogentais situé à la Mairie de Nogent-sur-Seine – 27, grande rue Saint-Laurent sur présentation d'une attestation de domicile et de la carte grise du véhicule qui servira pour effectuer les dépôts en déchèterie.

Les professionnels sont soumis à une redevance dont le barème est fixé annuellement.

## HORAIRES D'OUVERTURE :

### DÉCHÈTERIES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU NOGENTAIS

HORAIRES D'OUVERTURE - valables à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012

	<b>Nogent-sur-Seine</b> Rue Fontaine Baron	<b>Trainel</b> Chemin des Maucourants	<b>Pont-sur-Seine</b> Route de Villenauxe
LUNDI	13 H 30 / 18 H 00	<b>fermée</b>	8 H 30 / 12 H 00 et 13 H 30 / 18 H 00
MARDI	13 H 30 / 18 H 00	8 H 30 / 12 H 00 et 13 H 30 / 18 H 00	<b>fermée</b>
MERCREDI	13 H 30 / 18 H 00	<b>fermée</b>	8 H 30 / 12 H 00 et 13 H 30 / 18 H 00
JEUDI	13 H 30 / 18 H 00	<b>fermée</b>	<b>fermée</b>
VENDREDI	8 H 30 / 12 H 00 et 13 H 30 / 18 H 00	13 H 30 / 18 H 00	8 H 30 / 12 H 00
SAMEDI	8 H 30 / 12 H 00 et 13 H 30 / 18 H 00	8 H 30 / 12 H 00	13 H 30 / 18 H 00
DIMANCHE	9 H 30 / 12 H 00	<b>fermée</b>	<b>fermée</b>

Les 3 déchèteries sont fermées les jours fériés

# LES APPORTS EN DÉCHÈTERIE

## DÉCHETS ACCEPTÉS :

- Ampoules électriques et tubes fluorescents
- Bois, palettes, mobiliers et menuiseries en bois
- Cartons bruns
- Déchets électriques et électroniques
- Déchets toxiques de type produits acides et basiques (détergents), aérosols, solvants, produits phytosanitaires, combustibles (issus de l'entretien et du bricolage familial)
- Déchets végétaux
- Emballages en verre
- Ferrailles et autres métaux
- Gravats, terre de matériaux de démolition issus du bricolage familial
- Huiles alimentaires
- Huile usagée de moteur
- Monstres encombrants
- Papiers
- Piles et batteries
- Plastiques durs (mobiliers de jardin)
- Pneus déjantés de véhicules légers
- Polystyrène
- Textiles et chaussures



## DÉCHETS NON ACCEPTÉS :

- Déchets amiantés
- Déchets industriels et dangereux des artisans / commerçants
- Déchets médicamenteux et médicaux
- Déjections et cadavres d'animaux
- Extincteurs et bouteilles de gaz
- Ordures ménagères
- Pneus non déjantés, pneus de véhicules lourds et pneus peints